

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUE

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 14/06/2018

L'an deux mille dix-huit le quatorze du mois de juin à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

11 présents : BARIGAULT Maryse, BRAUD Françoise, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, JOZEAU Sylvie, MARSAULT Hélène, MEUNIER Joël, NIVEAU Nicole, REAU Micheline, ROBERT Daniel.

4 pouvoirs

Jeanne BARIGAULT a donné pouvoir à Françoise BRAULT

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Daniel ROBERT

Jean-François COIFFARD a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

Lucette GLORIAU a donné pouvoir à Sylvie JOZEAU

Excusé (e) s : Lucienne AUBRY, Marie-Hélène BRUNET, Jacques LAVIGNE, Pierrette MILLASSEAU, Jacques ROY, Jean VOYER

Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mme la Vice-présidente expose :

Un point concernant les animaux domestiques du règlement existant a été revu et réactualisé. La nouvelle proposition est la suivante :

L'usager s'engage à ne pas demander à l'intervenant :

« De s'occuper des animaux domestiques. Les animaux domestiques restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. »

« 3) Protection des agents contre les animaux

Tout animal doit être enfermé dans un lieu sécurisé avant le début de l'intervention et pendant toute sa durée.

Ce lieu sécurisé ne devra pas être un des lieux d'intervention de l'agent.

Le service se réserve le droit de suspendre l'intervention si la consigne n'est pas respectée ou si l'animal est jugé dangereux. »

Afin de mettre ses modifications en application, Mme la Vice-présidente demande au Conseil de l'approuver tout en précisant que ce règlement peut évoluer au fur et à mesure des besoins du service et de la réglementation.

D 2018-011

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en application des modifications apportées au règlement de fonctionnement.

Pour extrait conforme,

Airvault le 19 juin 2018

